



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AUX SOLIDARITES  
POLE RESSOURCES

**ARRETE N°78 - 2021 DGA SOLIDARITES / POLE RESSOURCES  
PORTANT CALENDRIER PREVISIONNEL 2021 DES APPELS A PROJETS SOCIAUX  
ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE DANS  
LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-1 à L313-9 relatifs aux modalités de création, transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et son article R313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;

VU la circulaire N°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU les orientations dégagées par le schéma départemental Enfance Famille 2018-2022 adopté par l'assemblée départementale en session du 11 décembre 2017 ;

CONSIDERANT les priorités retenues par l'Assemblée Départementale en termes de création de places d'établissements et services prenant en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance,

SUR PROPOSITION de madame la directrice générale adjointe aux solidarités ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le calendrier prévisionnel des appels à projets qui seront lancés sur l'année 2021, en vue d'autoriser des établissements et services médico-sociaux, dans le domaine de la protection de l'enfance, est fixé selon l'annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Ce calendrier a un caractère indicatif et pourra être révisé pendant la période 2021-2023 en cas de modification substantielle.

**Article 3** : Les informations relatives à ces appels à projets seront publiées au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

**Article 4:** Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations par les personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux, auprès de l'autorité compétente :

Madame la Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle – Direction Enfance Famille et Santé Publique – 48 esplanade Jacques Baudot – CO 90019 – 54035 NANCY Cedex

**Article 5 :** Madame la directrice générale des services départementaux, monsieur le directeur général adjoint aux solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

  
VALERIE BEAUSERT LEICK  
2021.03.08 08:12:37 +0100  
Ref:20210226\_144746\_1-2-O  
Signature numérique  
Présidente du conseil  
départemental

VALERIE BEAUSERT-LEICK

## ANNEXE

### Calendrier prévisionnel 2021 des appels à projets médico-sociaux relevant du Département de Meurthe-et-Moselle en matière de protection de l'Enfance :

Création d'une Maison d'enfants à caractère social (MECS) et d'un Service Educatif de Placement à domicile adossé	
Capacité à créer	20 places de MECS et 12 places de SÉPAD
Territoire	Terres de Lorraine
Ouverture prévisionnelle	1 <sup>er</sup> septembre 2021
Population ciblée	Mineurs confiés à l'ASE
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Commission d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> juin 2021

Création ou extension d'un service dédié à la réalisation des mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert	
Capacité à créer	330 mesures
Territoire	Département de Meurthe-et-Moselle
Ouverture prévisionnelle	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Population ciblée	Enfants confiés à l'ASE
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> juin 2021 Commission d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> septembre 2021